

forment avec lui qu'un seul corps. L'Eglise cathédrale était le gond—*cardo*—du diocèse ; les prêtres et les diacres de cette église étaient prêtres et diacres du gond—*cardinis*—ou cardinaux. Ils n'étaient autres que les chanoines composant le chapitre cathédral, et rappelant l'ancien *presbyterium* de l'Evêque. (1) Sans aucun doute, les cardinaux de l'Eglise de Rome, avaient une prééminence d'honneur et de juridiction qu'ils tenaient du Siège dont ils étaient cardinaux, mais, ce ne fut que sans le pontificat de saint Pie V—1567—que le mot *cardinal* leur fut réservé.

Rome n'avait cependant pas attendu jusque-là pour choisir les cardinaux, en dehors de la Ville, et le Concile de Trente ne faisait que ratifier une coutume séculaire, quand il décrétait, qu'autant que possible, les Cardinaux fussent choisis chez toutes les nations de la chrétienté. (2)

* * *

La ville de Rome fut divisée par les Papes saint Clet (75) et saint Evariste (95 108), en plusieurs Eglises et paroisses, sous le patronage d'illustres martyrs ou confesseurs. Le prêtre chargé de cette église, était dit prêtre-cardinal de l'Eglise de Rome, du *titre* du saint sous le patronage duquel était son église ou sa paroisse. Ainsi, le prêtre chargé du soin de l'église dédiée à saint Vital était prêtre-cardinal du *titre* de Saint-Vital. Ces prêtres cardinaux étaient au nombre de vingt-cinq.

Plus tard, le Pape saint Fabien, divisa la ville en sept diaconies. L'emploi des diacres était de "pourvoir aux intérêts matériels de la communauté chrétienne; ils avaient l'administration des biens de l'Eglise, et devaient subvenir aux multiples nécessités des confesseurs de la foi, des veuves, des orphelins." (3) Ministres immédiats de l'Evêque de Rome, ils étaient appelés diacres-cardinaux ; ils n'étaient primitivement attachés à aucune église, en particulier, mais à une région. Au XIIème ils furent désignés du nom d'une Eglise appelée diaconie. (4)

Voilà l'origine des *titres* et des *diaconies* cardinalices. Ces prêtres et ces diacres constituaient, avec l'évêque—le

(1) Bouix p 29. — (2) Sess. XXIV, cap. I.

(3) Battandier : "Annuaire Pontifical" 1913, p. 137. — (4) Au cours de l'histoire, l'on rencontre aussi quelques Cardinaux sous-diacres, mais, ce furent des exceptions. Bouix *ibid.*, p. 40.